



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU JURY

Concours professionnel pour l'accès au
grade de techniciens supérieurs
en chef du développement durable

Session 2021

Rédacteur

Laurent MONTEL – Président de jury / Chef de service adjoint au sein du Service Aménagement du Territoire Ouest – DDTM de l’Hérault

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	5
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	5
C. STATISTIQUES	6
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE	7
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	7
1. OBSERVATIONS AUX CANDIDATS DES 3 SPECIALITES.	7
2. OBSERVATIONS AUX CANDIDATS DE LA SPECIALITE NSMG,.....	8
3. OBSERVATIONS AUX CANDIDATS DE LA SPECIALITE EEI,	8
4. OBSERVATIONS AUX CANDIDATS DE LA SPECIALITE TG,	8
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	9
III. L'ÉPREUVE ORALE	10
C. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	10
1. LA PRESENTATION DES CANDIDATS	10
2. L'ENTRETIEN AVEC LE JURY.....	11
D. CONSEILS AUX CANDIDATS.....	12

Rapport général du président du jury

M. Laurent MONTEL, Président de Jury

Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le concours professionnel pour l'accès au grade de techniciens supérieurs en chef du développement durable comporte deux épreuves. Une épreuve écrite d'admissibilité (Épreuve n° 1) et une épreuve orale d'admission (Épreuve n° 2).

À l'inscription, le choix de la spécialité retenue par le candidat détermine le programme de l'épreuve d'admissibilité. Ce choix est obligatoire et définitif. Les candidats doivent choisir entre une de ces trois spécialités :

- Techniques générales
- Exploitation et entretien des infrastructures
- Navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral

Les épreuves d'admissibilité et d'admission sont notées de 0 à 20. Toute note inférieure à 6 sur 20 à une des épreuves est éliminatoire.

Épreuve n° 1 : Épreuve d'admissibilité obligatoire.

Questionnaire - durée : 2 h – coefficient 3

L'épreuve consiste à répondre, par un court développement, à une série de deux à quatre questions à partir d'un dossier comportant des documents relatifs aux politiques portées par les ministères chargés de la transition écologique et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Ce dossier ne peut excéder 20 pages.

Cette épreuve est destinée à mesurer les connaissances du candidat et à évaluer les compétences suivantes : compréhension, analyse et synthèse.

Épreuve n° 2 : Épreuve d'admission obligatoire.

Entretien avec le jury : (durée : 30 min – coefficient 4)

Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat, sa motivation, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées à un technicien supérieur en chef du développement durable.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de 10 minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Au cours de cet entretien le jury peut, le cas échéant, demander au candidat son avis sur un cas pratique issu de la vie administrative courante, afin de vérifier son sens de l'organisation et de l'anticipation.

Pour cette épreuve, seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier RAEP n'est pas noté.

Le nombre total de postes offerts a été fixé à 71 postes, répartis de la façon suivante :

- Spécialité « techniques générales » : 51
- Spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » : 17
- Spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral » : 3.

A. Textes réglementaires

Le Concours professionnel pour l'accès au grade de techniciens supérieurs en chef du développement durable, session 2020, a été organisé conformément :

- au décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 portant dispositions relatives au statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable ;
- à l'arrêté du 27 avril 2016 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de techniciens supérieurs en chef du développement durable ;
- à l'arrêté du 13 avril 2021 modifié autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture du concours professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs en chef du développement durable et fixant le nombre de postes ;
- à l'arrêté du 23 novembre modifiant l'arrêté du 26 mai 2021 portant composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur en chef du développement durable, ouvert au titre de l'année 2021.
-

B. Calendrier des épreuves

La session 2021 du concours professionnel pour l'accès au grade de techniciens supérieurs en chef du développement durable s'est déroulée le mardi 14 septembre 2021 pour l'épreuve écrite d'admissibilité. L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du lundi 6 au vendredi 10 décembre 2021 à la Maison des Examens, à Arcueil.

C. Statistiques

		Tableau de statistiques										
		INSCRIPTIONS		DÉSISTEMENTS	ADMISSIBILITÉ			ADMISSION				
		INSCRITS	INSCRITS ELIGIBLES		CONVOQUÉS	PRÉSENTS ADMISSIBILITE	ADMISSIBLES	CONVOQUÉS	PRÉSENTS ADMISSION	ADMIS LP	ADMIS LC	
Spécialités	TG	HOMMES	297	297		297	248	68	68	65	34	7
		FEMMES	135	135		135	106	43	43	41	17	3
	EEI	HOMMES	104	104		104	81	36	36	35	16	3
		FEMMES	5	5		5	5	2	2	2	1	0
	NSMG	HOMMES	23	23		23	15	8	8	8	3	3
		FEMMES	2	2		2	2	1	1	1	0	0
	TOTAL		566	566	0	566	457	158	158	152	71	16

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

Le jury national est composé de 4 membres (dont le président), de corps et grades variés, avec a minima un spécialiste dans chaque spécialité du concours.

Les membres du jury national ont procédé à la conception de sujets conformes au programme : élaboration pour chaque spécialité d'un dossier composé de différents types de documents : supports de presse, documents de communication, notices techniques, textes administratifs et réglementaires, schémas et graphiques. Ces documents étaient tous en lien direct avec le sujet et aucun n'était superflu.

La rédaction des quatre questions posées aux candidats répond à un principe de difficulté croissante. Ces questions ont pour objectif de s'assurer des capacités de compréhension, d'analyse et de synthèse du candidat.

Comme les années précédentes, dans ses corrections, le jury a apporté une attention particulière à la forme : respect de la consigne, notamment du nombre de lignes, qualité orthographique et syntaxique, choix d'un vocabulaire adapté, clarté du propos et de l'argumentation.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

1. Observations aux candidats des 3 spécialités.

Le président du jury conseille vivement de lire le rapport du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur en chef du développement durable session 2020. Vous y trouverez de précieux conseils, toujours d'actualité, pour préparer l'épreuve.

Pour la session 2021, dans l'ensemble, le niveau et la qualité des rédactions sont d'un niveau souvent insuffisant pour de futurs techniciens en chef du développement durable. Sur la forme, le nombre de lignes est dans l'ensemble respecté. Cependant, pour une part non négligeable des copies, la rédaction est assez difficile à comprendre tant au niveau de la lisibilité (écriture, ratures), qu'au niveau de la fluidité de lecture (enchaînement des idées). Néanmoins, le président du jury souligne des efforts visibles en présentation, orthographe et grammaire dans les copies par rapport à la session précédente.

Malheureusement, certains candidats n'ont toujours pas utilisé tous les documents pour répondre aux questions. Or, tous les documents étaient nécessaires pour répondre de manière optimale à toutes les questions.

Plusieurs copies comportent des phrases sans sujet et/ou sans verbe dans un style télégraphique non maîtrisé et/ou peu adapté.

Rappel : une phrase commence par une majuscule et se termine par un point. Le correcteur ne passera pas 30 minutes à essayer de comprendre ce que le candidat a voulu exprimer. La notation se fera au détriment du candidat.

2. Observations aux candidats de la spécialité NSMG,

Dans l'ensemble, le sujet a été plutôt bien abordé, il n'y a pas de contresens majeur sur la compréhension d'un document.

Cependant, la question 2 n'a pas été comprise pour un certain nombre de copies qui ont évoqué le quota d'effort et les jours de mer ou le rôle des organisations de producteurs, alors qu'il convenait de détailler les caractéristiques de la flottille chalutière en Méditerranée : les navires, les marins, la part de ce segment dans les apports en criées et le type d'espèces ciblées.

Les réponses manquent souvent de précision, et certaines parties des questions, pourtant dans l'énoncé, ne sont pas traitées. Une meilleure lecture des questions peut être conseillée. Par exemple, « les modalités d'application » de la question 4 sont souvent manquantes.

La forme des copies est bonne : respect du nombre de lignes, style approprié à l'exercice, clarté et lisibilité de l'ensemble, peu de paraphrase. Seule l'orthographe est perfectible pour beaucoup de copies.

3. Observations aux candidats de la spécialité EEL,

Plusieurs copies ont été rendues incomplètes. Par contre, une copie a proposé plusieurs réponses à la question 4. C'est une stratégie... mais ce n'est pas la bonne.

Pour la question 1 : seulement 5 candidats ont évoqué la gestion adaptée de la dépendance selon sa fonctionnalité.

Pour la question 2 : Certains candidats n'ont pas expliqué ce qu'était la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser). Mais, peu de candidats sont allés plus loin que la seule définition d'ERC en omettant de préciser que les mesures compensatoires devaient être pérennes, efficaces et mesurables.

Pour la question 3 : Peu de candidats ont explicité la nécessité d'établir des partenariats avec les entreprises locales. Ils sont également peu nombreux à avoir évoqué le suivi.

Pour la question 4 : L'évocation de la communication n'a été que superficielle. Peu de candidat ont décrit le contenu de la campagne de communication.

4. Observations aux candidats de la spécialité TG,

Les questions 1 et 2 ont été bien traitées dans l'ensemble.

Dans ma question 2, concernant les impacts, de nombreux candidats n'ont pas évoqué les bénéfices sur la santé publique, alors que c'est un des objectifs principaux des ZFE.

Les réponses ont été souvent partielles à la question 3 : manque de précision sur le certificat qualité de l'air ou oubli des mesures d'accompagnement pour les personnes vulnérables, ce qui témoigne d'une lecture trop peu attentive des intitulés des questions.

Les réponses à la question 4 ont été assez décevantes dans l'ensemble :

- Quasi absence du volet suivi
- Peu de références aux textes et à l'aspect réglementaire du sujet, très peu ont parlé de sanctions
- Aucune mise en perspective des missions des services déconcentrés de l'État en lien avec le sujet

La question 4 a été discriminante, de nombreux candidats n'ont pas compris l'attendu. Le volet accompagnement et mise en perspective globale sur la question de la mobilité étaient manquants dans la très grande majorité des copies.

Certains candidats ont élaboré une méthodologie personnelle dont la teneur du propos ne se trouvait pas dans les documents.

B. Conseils aux candidats

Les conseils suivants viennent enrichir les conseils dispensés aux candidats dans le rapport de jury TSCDD session 2020 :

- Lisez bien toutes les questions et tous les documents avant de commencer à rédiger pour éviter les hors-sujets.
- Sur les questions courtes et au regard du nombre limité de lignes, allez à l'essentiel.
- La plupart des questions nécessitent plusieurs documents pour élaborer la réponse. Un candidat qui aura élaboré une réponse qui lui apparaît évidente, issue d'un seul document, lui rapportera probablement à peine la moyenne. A contrario, un candidat qui analysera les enjeux de la question et recherchera les éléments de réponse sur plusieurs documents, même si certains peuvent n'apparaître que comme des détails, maximisera ses chances d'avoir la totalité des points.
- Les abréviations du style « format^o » pour « formation » ou encore « Xion » pour « production » sont à bannir. De même les acronymes doivent être écrits en toutes lettres lors de la première utilisation dans votre rédaction.
- Lisez les notes qui circulent dans votre service pour percevoir le style de rédaction attendue lorsque la question posée est « vous rédigerez une courte note mentionnant... » ou encore « dans un format de note, vous élaborerez... »
- Évitez les réponses sous forme de logigramme, sauf si c'est explicitement demandé.
- Les réponses sous forme de tirets sont appréciées quand les questions sont adaptées (exemple : citez les impacts...). Sinon, leur emploi nécessite une maîtrise stylistique que de nombreux candidats n'ont pas. Dans le doute, faites au plus simple. Utilisez des procédés que vous maîtrisez au quotidien.

III. L'ÉPREUVE ORALE

Il convient de signaler que l'épreuve orale s'est déroulée en période de crise sanitaire, mais dans le respect strict des règles sanitaires. Les candidats et les membres de jury devaient respecter le port du masque et les gestes barrières. La salle d'attente des candidats était configurée pour accueillir les candidats en respectant les distances. Un nombre maximal de candidats était défini donc ceux qui arrivaient en avance étaient conviés à patienter à la cafétéria du bâtiment. Lors de l'entretien, tous les candidats devaient nettoyer la table et le dossier de leur chaise à l'aide d'un produit désinfectant avant et après l'épreuve. Les locaux communs étaient désinfectés régulièrement.

À l'instar de l'épreuve écrite, les conseils aux candidats distillés dans le rapport de jury TSCDD session 2020 sont à prendre en compte.

Le Dossier RAEP

Si le dossier RAEP n'est pas noté, il doit toutefois permettre au jury de mieux appréhender le parcours professionnel du candidat.

Les annexes ne servent à rien si elles ne démontrent pas l'implication et le rôle précis du candidat dans le traitement du dossier présenté.

Les deux pages de motivations du candidat ont pour objectif d'évaluer les qualités développées par le candidat au cours de ses différents postes et ses motivations pour devenir TSCDD. Trop de candidats se limitent à exposer les postes et les missions tenus, intérêt limité pour le jury, car les postes sont déjà listés dans les pages précédentes du RAEP.

C. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Dans chaque sous-jury, l'accueil a été bienveillant, les règles de l'épreuve ont été rappelées, l'écoute a été attentive, certaines questions étaient préparées à partir du RAEP, d'autres rebondissaient sur les propos du candidat. Tous les candidats ont pu répondre à une mise en situation, ce qui a permis d'enrichir l'entretien sur un aspect concret du rôle d'un technicien supérieur en chef du développement durable.

Quelques candidats ultramarins ont effectué l'épreuve orale en visioconférence.

1. La présentation des candidats

Cette année, bon nombre de candidats n'ont pas préparé ou mal préparé la partie « présentation ». Les 10 min ont été mal exploitées : beaucoup de candidats entre 5 min et 8 min. Le jury dispose alors de plus de temps hors de la zone de confort du candidat.

La présentation du candidat doit permettre aux membres de jury d'apprécier la motivation pour accéder au grade supérieur. Le candidat doit préciser son projet professionnel en lien avec son parcours passé. Cette dimension est encore trop peu visible chez de nombreux candidats.

Le jury attend d'un candidat au grade TSCDD qu'il structure sa présentation, qu'il expose clairement son parcours et ses fonctions, qu'il sache surtout replacer son action dans le contexte général, qu'il mette en valeur les compétences acquises et qu'il démontre sa capacité à se projeter et à exercer des fonctions supérieures (encadrement, chef de projet, conducteur d'opération...).

Il n'est pas toujours aisé d'identifier le rôle et les missions exactes du candidat dans son poste. Le candidat doit préciser lors de sa présentation les éléments qui permettront d'éclairer le jury dans la compréhension de son positionnement ainsi que le périmètre de ses activités. Il est essentiel que les candidats apprennent à valoriser leurs expériences. La durée du temps imparti aux questions/réponses étant court, il est nécessaire que les membres de jury aient tous les éléments d'appréciation nécessaires.

La majorité des candidats a choisi une présentation chronologique. Certains se démarquent avec des présentations plus originales via une approche par thématiques de travail, par compétences ou par centres d'intérêt.

Les parcours apparaissant comme les plus riches ne sont pas nécessairement les parcours que les candidats ont réussi à valoriser.

2. L'entretien avec le jury

À l'issue de la présentation, les membres du jury démarrent l'entretien de 20 min avec le candidat sur le domaine dans lequel il exerce, l'expérience professionnelle ou les motivations pour devenir technicien supérieur en chef du développement durable. Le parcours et le profil peuvent ainsi être approfondis.

Un TSCDD doit être une force de proposition et une aide à la décision pour sa hiérarchie. Il doit avoir des connaissances dans différents domaines : juridiques, sociétaux, environnementaux, économiques, financiers, managériaux... y compris les principes déontologiques relatifs au service public (intérêt général).

Les premières questions du jury visent à vérifier la compréhension de son métier et le niveau de connaissances dont dispose le candidat. Il est cependant toujours regrettable de constater lors de l'audition que certains candidats, arrivés à ce stade de leur carrière, qu'ils se révèlent incapables de décrire de façon claire, précise et concise leur parcours professionnel et les responsabilités exercées.

Il n'est pas rare que des candidats spécialisés dans un domaine soient en forte difficulté lorsque les membres de jury les questionnent sur un univers qui n'est pas le leur. Cela traduit très vraisemblablement un manque de préparation.

La plupart des candidats sont mis en difficulté lorsque le jury les questionne hors de leur environnement proche ou de leur domaine d'expertise, y compris dans la connaissance des chiffres clés afférents. Trop de candidats font encore preuve d'une méconnaissance des principaux enjeux des ministères.

Cette année, à part de rares exceptions, la gestion du stress a été bien maîtrisée.

Certains candidats manquent de recul sur leur environnement professionnel et d'une absence de mise en perspective de leurs missions avec les politiques publiques portées par le ministère. Ces candidats ont généralement une méconnaissance des différents champs de compétences, de l'actualité et des enjeux actuels du ministère. Cela se traduit par des difficultés à formuler des avis nuancés ou contradictoires sur les réponses aux questions et sur la mise en situation professionnelle voire une absence totale d'opinion.

Si un candidat ne connaît pas la réponse à une question, les membres de jury attendent une certaine capacité d'analyse de la problématique sous-jacente, les avantages et les inconvénients liés, une approche nuancée et une réflexion sur les enjeux sans être nécessairement exhaustif.

Exemple : « Que pensez-vous des voitures électriques ? ». Certains candidats vanteront ses mérites (non – polluant, silencieux, économique...), d'autres ses inconvénients (coûteux, production polluante, recyclage des batteries, métaux rares...). Les meilleurs candidats vanteront ses mérites, mais également ses inconvénients, les enjeux liés à l'accroissement de l'offre (bornes de recharge, adaptation des industries automobiles, production d'électricité accrue, reconversion des réseaux d'entretien...), les alternatives (biocarburants, hydrogène, modes doux...), les prises de décisions politiques inhérentes (locale, nationale, européenne), le lien avec le ministère de la transition écologique (transition énergétique, les aides...). Cette liste n'est qu'un exemple, n'est pas exhaustive, mais permet d'appréhender les capacités d'analyse et de recul du candidat.

Lors de réponses aux questions, les candidats peuvent, à titre d'exemple, mettre en avant leur parcours, leurs aptitudes de terrain, leur capacité à prendre des initiatives ou à encadrer une équipe.

Lors de la mise en situation, le candidat doit se positionner en situation d'écoute attentive. Il doit effectuer en premier lieu une analyse du cas proposé par les membres de jury sans proposer directement une solution au problème. L'objectif est de percevoir le cheminement de la réflexion du candidat pour trouver les enjeux à la problématique posée, la ou les solutions éventuelles, les actions à mettre en œuvre pour ne pas reproduire le problème... Le candidat doit être dans une posture de TSCDD et éviter face au problème posé la trop simple formule « j'en réfère à ma hiérarchie ». Un TSCDD doit être capable de résoudre les problèmes posés dans les mises en situation qui sont adaptées à son niveau de compétences.

D. Conseils aux candidats

Les conseils suivants viennent enrichir les conseils dispensés aux candidats dans le rapport de jury TSCDD session 2020 :

- Lors de sa présentation, le candidat doit optimiser les dix minutes pour souligner les points saillants de son parcours en mettant en exergue son implication et/ou de ses compétences.

- Le candidat doit choisir le type de présentation (chronologique, par thématique, par centre d'intérêt...) avec laquelle il est le plus à l'aise, celle qui lui apparaît la plus naturelle.
- Le candidat doit identifier les enjeux, les apports dans sa carrière, la plus-value qu'il a apportée dans chacun de ses postes. Le candidat complétera avantageusement en indiquant le lien existant entre ses différents postes ou la cohérence qu'il existe dans son parcours, en y incluant les motivations qui le conduisent à se présenter au concours de TSCDD. Concernant ses motivations, le candidat doit sortir du classique « je veux prendre plus de responsabilités », mais s'orienter plutôt vers une mise en valeur de ce qu'il pourrait apporter de plus en étant TSCDD, dans sa structure ou sa projection dans une autre.
- De manière générale, les candidats doivent approfondir leurs connaissances générales sur la fonction publique et sur les ministères de tutelle et leurs politiques publiques. Ils doivent connaître à minima les missions générales de leur structure d'accueil (DDTM, DREAL, CEREMA, VNF...). Un bon candidat connaîtra l'actualité des domaines couverts par les ministères de tutelle surtout sur son domaine de compétence, cela permettra d'apprécier sa curiosité au-delà du périmètre de son poste.
- Les candidats doivent répondre de manière plus synthétique aux questions en structurant leurs réponses. Pour cela, un exemple pourrait être : décrire les enjeux généraux de la problématique en les replaçant dans le contexte général et ensuite aborder les points plus précis agrémentés d'exemples issus du parcours du candidat.



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*